

Centre Communal d'Action Sociale

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2025

M. Bord, Mme Piot, Mme Venturini, Mme De Almeida Lacerda, Mme Dany, Mme Chauliaguet, Mme Heuclin et Mme La Spina - membres élus

PRÉSENTS :

Mme David, Mme Bodeau, Mme Pattier, Mme Loyer, M. Rodrigues et M. Chapellet - membres nommés

EXCUSE(S) :

Mme Canitrot et M. Becquart

ABSENT(S) NON

Mme Rivoire

EXCUSE(S) :

**Mme Canitrot
M. Becquart**

**A Mme Piot
A Mme La Spina**

**SECRÉTAIRE DE
SÉANCE :**

M. Nicolas Loquet en collaboration de Mme Ageorges Christelle

Le quorum est atteint, il est 18h30 le conseil d'administration peut statuer.

Approbation du compte-rendu de la séance du 30 septembre 2025

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

APPROUVE le compte-rendu du conseil d'administration du CCAS du 30 septembre 2025.

Décisions prises en application de l'article R 123-19 du code de l'action sociale et des familles :

3 commissions permanentes ont eu lieu du 1^{er} au 28 octobre 2025 :

- 12 dossiers ont été étudiés
- 11 foyers ont bénéficié d'une aide.
 - Le montant des aides accordées s'élève à 3 389,04 € dont 670,04 € en chèques eau

Décisions prises en vertu de l'article L.264-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles

3 commissions ont eu lieu du 16 septembre au 28 octobre 2025 :

- 20 dossiers ont été étudiés
- 18 avis favorables ont été donnés
- 84 domiciliés au 28 octobre 2025

I. : Ouverture crédits d'investissement

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1612-1 ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Le Conseil d'administration,

après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** l'inscription des crédits d'investissement ci-après, avant le vote du Budget Primitif 2026 ;
- **AUTORISE** le président à engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite des sommes inscrites dans le tableau ci-dessous :

Budget CCAS

Politiques publiques	Chapitre	Imputation budgétaire	Libellé	Montant	Budget 2025
Aides aux Personnes	16	165 - ASF	Dépôts et Cautionnement	128,00 €	513,85 €
Administration Générale	21	21828 - ASD	Matériel de transport	2 861,00 €	11 443,40 €
Administration Générale	21	21838 - ASD	Matériel de bureau et informatique	1 450,00 €	5 800,00 €
Administration Générale	21	21848 - ASD	Mobilier	1 472,00 €	5 890,00 €
Administration Générale	21	2188 - ASD	Autres	500,00 €	2 000,00 €
Aides aux Personnes	27	2745 - ASD	Prêts	375,00 €	1 500,00 €
				Total Général :	6 786,00 €
				Soit :	25% du budget 2025

Budget Résidence Autonomie

Politiques publiques	Chapitre	Imputation budgétaire	Libellé	Montant	Budget 2025
Aides aux Personnes	16	165 - ASF	Dépôts et Cautionnement	2 764,00 €	11 057,91 €
Administration Générale	21	2135 - ASF	Const. / sol propre	57 980,00 €	231 921,43 €
Administration Générale	21	2181 - ASF	Installation gén. agenc. amen.	3 250,00 €	13 000,00 €
Administration Générale	21	2182 - ASF	Matériel de transport	17 500,00 €	70 000,00 €
Administration Générale	21	2183 - ASF	Matériel de bureau et informatique	250,00 €	1 000,00 €
Administration Générale	21	2184 - ASF	Mobilier	750,00 €	3 000,00 €
Administration Générale	21	2188 - ASF	Autres immobilisations corporelles	3 750,00 €	15 000,00 €
				Total Général :	86 244,00 €
				Soit :	25% du budget 2025

II. RH – Tableau des effectifs

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°2024_09_01 du 24 septembre 2024, adoptant le tableau des emplois du CCAS ;

VU la délibération n°2024_12_03 du 10 décembre 2024, décidant la création d'un emploi d'assistant administratif de vie sociale ;

CONSIDÉRANT le protocole d'accord entre la collectivité et les organisations syndicales relatif à la promotion et à l'avancement des agents de la commune en date du 19 septembre 2007 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier le tableau des effectifs des agents titulaires et non titulaires,

Le Conseil d'administration,

après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs telle que présentée :

TABLEAU DES EFFECTIFS Budget principal							
Agents Titulaires							

Effectifs au 1 ^{er} décembre 2025							
Filière administrative							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0,00
Attaché	A	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	3	3	3	0	3,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	3	3	3	0	3,00

Filière technique							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Agent de Maîtrise Principal	C	0	0	0	0	0	0,00
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint Technique 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	0	0	0	0	0,00

Filière Sociale							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Conseiller Socio-Educatif	A	0	1	1	1	0	1,00
Assistant Socio-Educatif classe exceptionnelle	A	0	1	1	1	0	1,00
Assistant Socio-Educatif	A	1	4	3	3	0	3,00
Agent Social de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Agent Social de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		1	6	5	5	0	5,00

Filière Animation							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Animateur Chef	B	0	0	0	0	0	0,00
Animateur principal 1ère classe	B	0	1	1	1	0	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	1	1	1	0	1,00

TOTAL GENERAL							
		Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
		1	10	9	9	0	9,00

Agents Non Titulaires et Emplois Spécifiques

Effectifs au 1er décembre 2025

Filière administrative							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0,00
Attaché	A	0	0	0	0	0	0,00
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	0	0	0	0	0,00
Filière Technique							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Adjoint technique de 2ème classe	c	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	0	0	0	0	0,00
Filière Sociale							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Assistant Socio-Educatif	A	0	0	0	0	0	0,00
Agent Social de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
<i>Total</i>		0	0	0	0	0	0,00
TOTAL GENERAL							
		Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
		0	0	0	0	0	0

TABLEAU DES EFFECTIFS Budget Résidence autonomie							
Agents Titulaires							

Effectifs au 1er décembre 2025							
Filière administrative							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Attaché	A	0	0	0	0	0	0,00
Rédacteur principal de 1ère classe	B	0	1	1	1	0	1,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	0	1	1	1	0	1,00
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Total		0	2	2	2	0	2

Filière technique							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Agent de Maîtrise Principal	C	0	0	0	0	0	0,00
Agent de Maîtrise	C	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	0	3	3	3	0	3,00
Adjoint Technique 2ème classe	C	2	4	4	4	0	4,00
Total		2	7	7	7	0	7

Filière Sociale							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Assistant Socio-Educatif	B	0	0	0	0	0	0,00
Agent Social principal de 1ère classe	C	0	1	1	1	0	1,00
Agent Social principal de 2ème classe	C	0	3	3	3	0	3,00
Total		0	4	4	4	0	4

Filière Animation							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Animateur Chef	B	0	0	0	0	0	0,00
Animateur principal de 1ère classe	B	0	1	1	1	0	1,00
Animateur principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Total		0	1	1	1	0	1

TOTAL GENERAL							
		Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
		2	14	14	14	0	14

TABLEAU DES EFFECTIFS Budget Résidence autonomie

Effectifs au 1er décembre 2025

Filière administrative							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Attaché principal	A	0	0	0	0	0	0,00
Attaché	A	0	1	1	1	0	1,00
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0,00
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	0	1	1	0	1,00
Total		1	1	2	2	0	2
Filière Technique							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Adjoint technique territorial	C	0	1	1	1	0	1,00
Total		0	1	1	1	0	1
Filière Sociale							
Grade	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Assistant Socio-Educatif	A	0	1	1	1	0	1,00
Agent Social principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0,00
Total		0	1	1	1	0	1

TOTAL GENERAL

		Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
		1	3	4	4	0	4

Emplois Spécifiques

Dénomination	Catégorie	Modifié ce jour	Ancien effectif budgétaire	Nouvel effectif budgétaire	Effectif pourvu	dont TNC	ETP
Gardes FRPA		0	2	1	2	0	2,00
Total		0	2	1	2	0	2,00

III. Convention de mise à disposition de locaux pour le Centre de Jour psychiatrie secteur 17 du Grand hôpital de l'Est Francilien site de Marne la Vallée

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT le projet de convention, ci-annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de santé publique, ici par le biais de son CCAS, la commune met à disposition des salles du sous-sol de la résidence autonomie Georges Brassens, située Place Félicien Henriot, 77340 Pontault-Combault ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à disposition des salles à la résidence autonomie pour le Centre de Jour psychiatrie secteur 17 du Grand hôpital de l'Est Francilien site de Marne la Vallée ;

Le Conseil d'administration,

Après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**,

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition de locaux avec le Centre de Jour psychiatrie secteur 17 du Grand hôpital de l'Est Francilien site de Marne la Vallée, ainsi que les avenants pouvant s'y afférer.

IV. Autorisation de signature de la convention validant le renouvellement de la labellisation « Point Conseil Budget » pour l'année 2025

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT les bilans 2022, 2023 et 2024 ;

CONSIDÉRANT que la convention est arrivée à son terme et qu'il convient de la renouveler pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT la subvention de l'Etat dans le cadre de ce dispositif, à savoir la somme de 16 854,00 € pour l'année 2025 ;

Le Conseil d'Administration,

après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec l'Etat, la convention 2025 relative au renouvellement de la labellisation du CCAS comme « Point Conseil Budget » ainsi que les éventuels avenants s'y afférant.

V. Remise partielle de pénalités – Marché public de fourniture de repas en liaison froide – Résidence autonomie Georges Brassens – Société ELIOR RESTAURATION FRANCE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU le Code de la commande publique ;

VU le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) relatifs au marché public de fourniture de repas en liaison froide de la résidence autonomie Georges Brassens ;

VU le courrier de pénalités adressé à la société ELIOR RESTAURATION FRANCE en mai 2025, notifiant les manquements constatés et les pénalités correspondantes ;

CONSIDERANT le rejet, par la Trésorerie, du titre exécutoire n°67 en date du 4 juin 2025, pour absence de tirage des pénalités liées aux manques de produits ;

CONSIDERANT le rapport présenté par Madame la Vice-présidente du CCAS exposant les motifs de la remise partielle des pénalités ;

CONSIDERANT que des retards de livraison, des modifications de menus et des manques ponctuels de produits ont été constatés depuis janvier 2025 dans l'exécution du marché ;

CONSIDERANT que les produits manquants ont été re-livrés avant le service des repas et que la prestation finale a été exécutée sans préjudice pour les résidents ;

CONSIDERANT que les heures exactes de livraison et de re-livraison n'ont pas été consignées, rendant incertain le fondement d'éventuelles pénalités pour retard sur ces points ;

CONSIDERANT que, conformément aux observations du comptable public, la remise partielle de pénalités doit être formalisée par délibération du Conseil d'administration ;

Le Conseil d'administration,

après avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ**,

- **CONFIRME** le montant des pénalités appliquées à hauteur de 2 200 € HT, correspondant à 1 750 € HT pour sept infractions de non-conformité des menus validés par le CCAS et à 450 € HT pour le retard de livraison du 21 mars 2025 ;
- **ACCORDE** une remise partielle pour les pénalités relatives aux manques ponctuels de produits, considérant que les produits concernés ont été re-livrés avant le service du repas, que le service n'a pas été altéré et que ces faits ont été consignés à titre de suivi contractuel uniquement ;
- **VALIDE** le mandat de la remise partielle correspondante au compte 6578 – Autres charges exceptionnelles ;
- **AUTORISE** Monsieur le président du CCAS à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à procéder à la régularisation comptable correspondante.

VI. Tarification de la redevance à la Résidence autonomie Georges Brassens

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération n°2024_09_04 du 24 septembre 2024, actant la composition de la redevance ;

CONSIDERANT que le loyer brut peut être révisé chaque année au regard de l'IRL ;
CONSIDERANT que les charges peuvent être révisées chaque année ;

Le Conseil d'administration,

Après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- **VALIDE** la révision annuelle du loyer brut, fixée à 629,14 € au 1er janvier 2026, sur la base de l'IRL du 1er semestre 2025 ;
- **APPROUVE** le montant des charges locatives pour 2026, établi à 63,21 € (tableau ci-dessous), en précisant que les charges seront révisées chaque 1er janvier en fonction du compte administratif de l'année N-2 ;
- **MAINTIENT** le montant des prestations minimales obligatoires à 3 € par mois ;
- **FIXE** la date de révision annuelle de la redevance au 1er janvier de chaque année.

Mode de calcul des charges

	Mode de calcul	Coût global Compte administratif 2024	Coût proratisé aux m ² retenus	Coût proratisé au nombre de logements (retraité des 17 agents)	Coût proratisé au nombre de logements par an	Coût proratisé au nombre de logements par mois
Gaz	Surface retenue = 2752 m² (Surface bâtiment = 4252 m ² - Sous-sol = 1500 m ²) Nombre de personnes retenues = 97 (Nombre d'agents = 17 / Nombre de logements = 80)	80 594,15 €	52 162,54 €	43 020,65 €	537,76 €	44,81 €
Eau	Surface retenue = 2752 m² (Surface bâtiment = 4252 m ² - Sous-sol = 1500 m ²) Nombre de personnes retenues = 97 (Nombre d'agents = 17 / Nombre de logements = 80)	23 512,38 €	15 217,80 €	12 550,76 €	156,88 €	13,07 €
Electricité	Surface des parties communes = 803,33 m² Nombre de personnes retenues = 97 (Nombre d'agents = 17 / Nombre de logements = 80)	32 867,45 €	6 209,64 €	5 121,35 €	64,02 €	5,33 €
Coût mensuel des charges par logement					63,21 €	

VII. Convention de mise à disposition de locaux pour l'association UMSPC sections danse et gymnastique volontaire

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'action sociale et des familles ;

CONSIDERANT le projet de convention, ci-annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, ici par le biais de son CCAS, la commune met à disposition des salles du sous-sol de la résidence autonomie Georges Brassens, située Place Félicien Henriot, 77340 Pontault-Combault ;

CONSIDERANT la nécessité de mettre à disposition une salle à la résidence autonomie pour l'association UMSPC sections danse et gymnastique volontaire ;

Le Conseil d'administration,

Après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer la convention de mise à disposition de locaux pour l'association UMSPC sections danse et gymnastique volontaire, ainsi que les avenants pouvant s'y afféler.

VIII. Décision modificative n°1 du budget principal du CCAS**VU** le Code général des collectivités territoriales ;**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;**VU** le budget primitif 2025 adopté le 8 avril 2025 ;**CONSIDERANT** les besoins d'ajustements budgétaires constatés en cours d'exécution ;**CONSIDERANT** que ces éléments impliquent un renforcement des crédits du chapitre 12 « Charges de personnel » et chapitre 68 des dotations aux dépréciations, sans incidence sur l'équilibre global du budget ;**CONSIDERANT** que la présente décision modificative permet d'assurer la sincérité budgétaire et la couverture des dépenses pour l'exercice 2025 ;**Le Conseil d'administration,**

Après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget principal du CCAS dont les dépenses seront inscrites en section de fonctionnement comme suit :

Chapitre	Nature	Montant
011 – Charges à caractère général	60612 Elec	- 543 €
011 – Charges à caractère général	6188-420	- 12 500 €
011 – Charges à caractère général	61551-420	- 500 €
011 – Charges à caractère général	62268	- 5 000 €
011 – Charges à caractère général	6251-420	- 500 €
011 – Charges à caractère général	6236 - 420	- 1 000 €
011 – Charges à caractère général	6185	- 500 €
012 – Charges de personnel	64111	+ 20 000,00 €
68 – Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	6817	+ 543 €
Total		0,00 €

IX. Décision modificative n°1 du budget annexe RAGB**VU** le Code général des collectivités territoriales ;**VU** le Code de l'action sociale et des familles ;**VU** le budget primitif 2025 adopté le 8 avril 2025 ;**CONSIDERANT** les besoins d'ajustements budgétaires constatés en cours d'exécution ;**CONSIDERANT** que ces éléments impliquent un renforcement des crédits du chapitre 12 « Charges de personnel » et du chapitre 13 « subventions d'investissement inscrites au compte de résultat », sans incidence sur l'équilibre global du budget ;**CONSIDERANT** que la présente décision modificative permet d'assurer la sincérité budgétaire et la couverture des dépenses pour l'exercice 2025 ;**Le Conseil d'administration,**

Après avoir délibéré à l'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** la décision modificative n°1 du budget annexe RAGB dont les dépenses seront inscrites comme suit :

en section de fonctionnement :

DEPENSES		
Chapitre	Nature	Montant
Groupe 1 - 011 – Dépenses afférentes à l'exploitation	6288	- 8 005,75 €
Groupe 2 - 012 – Charges de personnel	64111	+ 12 000,00 €
		Total 3 994,25 €

RECETTES		
Chapitre	Nature	Montant
Groupe 3 - 19 - Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	777	+ 3 994,25€
		Total + 3 994,25 €

en section d'investissement :

DEPENSES		
Chapitre	Nature	Montant
21 – Immobilisations corporelles	2181	- 3 994,25 €
13 – Subvention d'investissement	1391	+ 1 944,25 €
13 – Subvention d'investissement	1392	+ 1 800,00 €
13 – Subvention d'investissement	13988	+ 250,00 €
		Total 0,00 €

Prochains conseils d'administration :

- Mardi 27 janvier 2026 à 18h30 (ROB)
- Mardi 24 février 2026 à 18h30 (Vote BP)

La séance est close à 19h05.

BORD Gilles	PIOT Sophie	VENTURINI Audrey
DE ALMEIDA LACERDA Rosa	DANY Marguerites	CHALIAGUET Betty
HEUCLIN Delphine	LA SPINA Paolina	CHAPELLET Jean-Paul
BODEAU Myriam	DAVID Elisabeth	RODRIGUES Cipriano
LOYER Christine	PATTIER Marie-Madeleine	